

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail - Patrie

MINISTRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETAIRE D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP 34430
Yaoundé
Tél: 222 23 92 28

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace –Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

1 44 01

N° AEGA/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SN

Yaoundé, le 29 NOV 2018

AUTORISATION D'EXPORTATION DES GRUMES D'AZOBE

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Autorise la société dénommée SOCIETE EXPLOITATION DOUSSIE BLANC (SEDB), BP : 12 865 Douala–Cameroun, à exporter un volume de bois de trois mille mètres cube (3 000 m³) en grumes d'Azobé.

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 Décembre 2018.

Le Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Littoral, le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de l'Océan, et les chefs des Postes de Contrôle Forestier et de Chasses du Port I et II de Douala et de Kribi, sont chargés chacun en ce qui le concerne, du suivi de l'exécution des termes de cette autorisation et dresseront un rapport à l'expiration de son délai de validité.

En foi de quoi, la présente Autorisation d'exportation des grumes d'Azobé est délivrée à ladite société pour servir et valoir ce que de droit.

Yaoundé, le 29 NOV 2018

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



Julés DORET NDONGO

AMPLIATIONS :

- DG/DOUANES
- PSRF/YDE
- DR/LITTORAL
- DD/OCEAN
- ARCHIVES
- INTERESSEE
- CHRONO.